

# Les participants

La participation sera ouverte à tous ceux qui s'intéressent à la préservation du patrimoine : les décideurs gouvernementaux et les planificateurs de la politique, les praticiens et les professionnels, ainsi que les universitaires, les spécialistes juridiques, les techniciens de l'information et du numérique, les représentants du secteur privé, les étudiants diplômés dans les disciplines du patrimoine, etc. Les participants des pays en développement sont fortement encouragés à assister et une aide financière peut être fournie pour couvrir partiellement leurs frais.

# Procédures de soumission

Les intervenants intéressés sont invités à soumettre un résumé de leurs présentations proposées portant sur un des défis énumérés dans le présent appel à contributions. Les interventions doivent être une œuvre originale ou la présentation d'une recherche comportant des conclusions / recommandations. Elles prendront la forme d'un document traditionnel ou d'un tutoriel interactif, d'un séminaire ou d'un atelier. Tous les résumés seront examinés par le Comité du Programme de la conférence pour s'assurer que la présentation fournit des éléments d'information importants et opportuns. 20 minutes seront allouées à présentations traditionnelles faites pendant les séances thématiques, qui seront conclues par un commentaire général et une discussion. Trois heures seront attribuées à chacune des sessions de tutoriels, séminaires ou ateliers.

Les présentations devraient faire avancer l'état des connaissances dans les domaines et les problèmes/enjeux décrits dans ce dépliant. Les langues de travail sont l'anglais et le français.

## Le Résumé :

- un résumé de 500 mots qui identifie clairement le contenu de la présentation.
- un maximum de 100 mots biographiques sur l'auteur principal
- Adresse postale, téléphone, fax et courriel de l'auteur principal
- noms et titres du (des) co-auteur (s)
- format préféré: traditionnel ou interactif

## La date limite de soumission des résumés est le 29 février 2012.

Les auteurs retenus recevront des instructions détaillées expliquant comment soumettre le texte intégral de la présentation pour publication dans les actes de la conférence..

Veuillez noter que chaque auteur s'engage à obtenir les autorisations appropriées. **Le texte intégral des présentations est dû le 31 juillet 2012.**

# Date et lieu

La Conférence aura lieu du 26 au 28 septembre 2012 à Vancouver, en Colombie-Britannique, au Canada, en collaboration avec « School of Library, Archival and Information Studies (l'École de bibliothéconomie, d'archivistique et de l'information) et la Bibliothèque de l'Université de la Colombie-Britannique, et en partenariat avec l'IFLA, l'ICA, l'ICOM, l'OMPI, Google, Microsoft et autres. Un espace public dédié à cet événement sera créé sur le site web de l'UNESCO ainsi qu'un espace restreint pour le partage des documents.



# Le Comité de pilotage de la Conférence

Le Comité de pilotage comprend des membres du Secrétariat de l'UNESCO, de l'Université de la Colombie-Britannique, de Google, de l'ICA, l'IFLA, l'IASA, du programme Mémoire du Monde, de Microsoft et du Programme Information pour Tous (PIPT).

# Envoi des résumés

Les résumés doivent être envoyés par courriel à l'un des deux présidents du programme :

Luciana Duranti (Professeur, École de bibliothéconomie, d'archivistique et de l'information de l'Université de la Colombie-Britannique, Vancouver, Canada) [luciana.duranti@ubc.ca](mailto:luciana.duranti@ubc.ca)

Jonas Palm (Directeur et Chef de Préservation, Archives nationales suédoises, Stockholm, Suède) [jonas.palm@riksarkivet.se](mailto:jonas.palm@riksarkivet.se)



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Mémoire du monde  
20<sup>e</sup> anniversaire

# La Mémoire du monde à l'ère numérique : numérisation et préservation

26 -28 septembre 2012  
Vancouver, Colombie-Britannique,  
Canada

# APPEL A CONTRIBUTIONS

# Le patrimoine numérique

*Le patrimoine documentaire numérique est essentiel pour l'humanité* puisque la technologie numérique est devenue le moyen principal de création de connaissances et d'expression. Dans tous les domaines de la vie on constate la production des documents numériques, qui devront rester non seulement authentiques mais aussi technologiquement stables et accessibles par les générations actuelles et futures.

## Le patrimoine numérisé

Outre les nouveaux documents qui sont nés numériques, des copies numériques des documents traditionnels, préparées pour permettre un accès démocratique à l'information et à la connaissance, sont également devenues une part toujours croissante du patrimoine numérique. Cependant, des lignes directrices fondées sur la recherche et les meilleures pratiques sont nécessaires pour assurer la conversion appropriée de l'information analogique au numérique, et la préservation à long terme du patrimoine numérique.

## Le défis

La vulnérabilité du patrimoine documentaire numérique et/ou numérisé est une source majeure de préoccupation et l'UNESCO se propose d'organiser une Conférence internationale afin d'explorer les principaux enjeux de la numérisation et de la pérennité numérique, d'élaborer une stratégie pour la protection de tous les types de documents et de définir des politiques de mise en œuvre qui soient durables, évolutives et applicables à l'échelle mondiale et en particulier par les pays en développement.

*La sauvegarde des documents numériques nécessite des mesures spécifiques.* Bien que les documents numériques et numérisés soient devenus la principale source de connaissance aujourd'hui, leur permanence, leur authenticité, leur identité et leur intégralité sont constamment à risque. Actuellement, peu de pays ont adopté une politique nationale en matière d'information numérique, et la plupart des décideurs ne sont pas conscients du risque de disparition des moyens de transmission et de stockage d'information numérique couramment utilisés, tels que la messagerie électronique, les bases de données et les sites web, ni des conséquences d'engagements dans des projets de numérisation et de création de dépôts numériques ainsi que de l'étendue des ressources nécessaires pour préserver l'information numérique authentique et pour maintenir un accès permanent.

*La continuité numérique nécessite de relever des défis technologiques, juridiques, économiques, politiques et culturels.* La conférence abordera ces défis, en identifiant les enjeux clés qu'il est indispensable de surmonter. Ceux-ci comprennent:

- **défis technologiques** : l'obsolescence, la perte d'intégrité ;

la variété de formats de fichiers, l'encodage, etc ; la nature propriétaire de la technologie, l'infrastructure technologique ; l'incohérence des normes ; les dépôts numériques fiables ; la préservation de l'audiovisuel ; l'échelle des programmes de conservation ; le contenu dynamique (streaming, etc), les services multiplateformes ; les métadonnées ;

- **défis juridiques et éthiques** : la précision des données / documents / dossiers ; l'authenticité, l'authentification ; la gestion des droits intellectuels et économiques, le contrôle des données confiées aux prestataires de services de Cloud ; la protection de la confidentialité des données (le suivi des données personnelles non-autorisées) ; le droit à l'oubli et le droit d'accès ; l'e-discovery et la conservation légale ; le dépôt légal ; la responsabilité professionnelle / institutionnelle et la sécurité juridique ; les exceptions au droit d'auteur afin de permettre la conservation numérique ; licence vs propriété ;
- **défis économiques** : les coûts de la technologie, le coût de l'expertise et de la formation, le coût de la numérisation, la préservation et les processus humains, l'externalisation, la viabilité des modèles économiques, les rôles et les responsabilités ;
- **défis politiques**: l'instabilité des systèmes politiques ; la faible priorité accordée par les gouvernements aux infrastructures technologiques ; les politiques d'information nationales limitées ou inexistantes, la sensibilisation insuffisante des décideurs ; l'auto-détermination numérique (les droits des citoyens) ;
- **défis culturels et professionnels** : le manque de coopération entre les technologies de l'information, les archives, les bibliothèques, les musées et autres professionnels ou institutions ; la culture organisationnelle et institutionnelle ; les intérêts divergents entre les créateurs et les conservateurs et entre les philosophies d'accès et de préservation ; l'évolution des cadres de compétence ; la sensibilité culturelle.

## Les Résultats

*Cette Conférence constituera un forum pour présenter les principales initiatives qui pourraient conduire à créer des synergies dans la recherche et la mise en œuvre.* En initiant une discussion approfondie des problèmes les plus urgents et des solutions existantes testées, l'UNESCO prévoit que la Conférence contribuera à réduire les menaces pour le patrimoine documentaire numérique en catalysant les mesures appropriées afin de renforcer leur sensibilisation sur les enjeux et d'aboutir à l'adoption de mécanismes efficaces au niveau mondial. La conservation numérique est intellectuellement stimulante et a une forte intensité de ressources. Pour que sa mise en œuvre soit réussie, elle nécessite la coopération de tous les intervenants, y compris des institutions et des organisations du patrimoine, des éditeurs, des développeurs informatiques, des universitaires, des créateurs et des dépositaires du patrimoine numérique, des médias de réseautage social et des services des fournisseurs tiers.

Afin de garantir un accès permanent au patrimoine numérique, y compris de celui qui se trouve dans des entités privées, il est essentiel de partager les responsabilités. À la lumière de ce besoin, **les résultats attendus de la Conférence seront les suivants** :

- la compilation des pratiques existantes et des lignes directrices sur la numérisation
- l'identification des cadres juridiques qui faciliterait la conservation numérique à long terme ;
- l'identification des meilleures pratiques pour l'évolutivité des solutions, y compris l'élaboration des modèles économiques pour la durabilité ;
- la définition claire des rôles respectifs des professions, des universitaires, de l'industrie et des gouvernements pour aborder les divers enjeux et l'élaboration d'un modèle de coopération ;
- le lancement d'initiatives spécifiques liées à la préservation numérique et à la promotion de l'accès au patrimoine documentaire grâce à la numérisation ;
- l'élaboration d'une "norme sur les normes" pour une meilleure gestion et compréhension des normes existantes et parfois contradictoires ;
- une coopération plus étroite entre les différents acteurs pour la promotion ou le développement des normes d'échange ;
- l'identification des besoins de chaque pays en termes de préservation numérique et l'accès au patrimoine numérique ;

## Le Programme Mémoire du monde

**La vision** du Programme Mémoire du monde est que le patrimoine documentaire du monde appartient à tous, et qu'il devrait être entièrement préservé et protégé pour le bénéfice de tout un chacun en étant accessible à tous, de manière permanente, sans obstacle aucun, compte étant dûment tenu des spécificités et pratiques culturelles qui s'y rattachent.

**La mission** du Programme Mémoire du monde est de : Faciliter la conservation du patrimoine documentaire mondial avec les techniques les mieux appropriées. Cet objectif peut être atteint par une aide pratique directe, la diffusion de conseils et d'information, et l'incitation à la formation, ainsi que par la mise en relation des bailleurs de fonds avec les projets d'actualité appropriés.

**Le Secrétariat du Programme Mémoire du monde** est assuré par la Division des Sociétés du savoir de l'UNESCO.

**Les fonctions du Secrétariat** s'étendent à la prestation de services de soutien au CCI et à ses organes subsidiaires, ainsi qu'à l'administration et surveillance générales du Programme. Ce rôle comprend la tenue à jour du Registre de la Mémoire du monde (y compris la gestion de la documentation relative aux normes, aux propositions d'inscription et aux inscriptions effectives). **Le Secrétariat est, par défaut, un point de contact situé aux avant-postes pour toute question afférente au Programme Mémoire du monde.**